

# MODALITÉS D'ÉVALUATION

Selon l'article 26 de l'arrêté du 12 décembre 1990, le Diplôme d'État de puéricultrice est délivré, sur proposition de la commission de contrôle, par le préfet de Région, aux élèves ayant obtenu à l'évaluation des connaissances et des capacités professionnelles tels que définies dans le présent arrêté :

- Une note moyenne globale égale ou supérieure à 15 points sur 30 aux **contrôles des connaissances**
- Une note égale ou supérieure à 15 points sur 30 à chacune des **trois épreuves de synthèse**
- Une note moyenne égale ou supérieure à 5 points sur 10 pour chacune des quatre **capacités évaluées en stage**

## STAGES

Le programme prévoit 710 heures de stage au sein des 1500 heures de formation. Les stages sont répartis en 5 périodes sur des secteurs extra hospitaliers et hospitaliers.

Le stage est un lieu privilégié d'apprentissage. Il permet à l'étudiante :

- D'intégrer les connaissances théoriques et pratiques
- D'acquérir des savoirs faire
- De prendre de la distance par rapport à son exercice professionnel ou préprofessionnel d'infirmière
- De partir de la réalité du milieu professionnel pour développer son identité professionnelle de puéricultrice.

## LIEUX D'EXERCICE

L'infirmière puéricultrice peut exercer dans plusieurs structures :



milieu hospitalier



maternité



pédiatrie,  
néonatalogie,  
chirurgie  
infantile



hospitalisation  
à domicile



protection  
maternelle  
et infantile  
- P.M.I

100%

100%\*

Taux de réussite en 2023 par la voie de la formation initiale.

A l'issue de la formation, 100% des diplômés qui recherchent un poste sont en emploi.

\*par la voie de la formation initiale

## ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Les infirmières puéricultrices peuvent s'orienter ensuite vers la formation cadre de santé ou effectuer des diplômes universitaires.

## TARIFS

Entre 8688,00€ et 10136,00€  
en fonction de la durée du  
contrat

Pris en charge entièrement par  
les opérateurs de compétences  
ou l'ANFH ou le CNFP et/ou  
votre employeur.

## CONTACT

Jean-François FAUCHER  
apprentissage.pfr@lafocss.org

### RÉFÉRENT HANDICAP

Mme Lili NADJAR  
l.nadjar@lafocss.org



Rendez-vous sur notre  
site internet pour plus  
d'infos



FONDATION ŒUVRE DE  
LA CROIX SAINT-SIMON

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE LE 26 DÉCEMBRE 1922

PÔLE FORMATION - RECHERCHE

## JE DEVIENS

# INFIRMIER.E PUÉRICULTEUR(TRICE)



Diplôme d'État de puéricultrice par la **voie de l'apprentissage**.

IFIP PARIS - ...places

Niveau 6  
[RNCP34861](#)

Formation accessible aux personnes en situation de handicap  
sous réserve que le candidat ne soit atteint d'aucune affection incompatible avec l'exercice de la profession

Action financée par :

Région  
**île de France**

# LE MÉTIER

## INFIRMIER.E PUÉRICULTEUR(TRICE)

La puéricultrice(puériculteur) est une infirmière(e) spécialisée(e) qui a développé des compétences d'expertise clinique dans le domaine de l'enfance et dont les missions sont de promouvoir la santé de l'enfant de la naissance à l'adolescence, de le protéger et de contribuer à son développement optimal en favorisant son éveil, son autonomie et sa socialisation, en tenant compte de son environnement familial et social.

## COMPÉTENCES VISÉES



Évaluer l'état de santé et le développement des enfants et des adolescents



Concevoir et conduire un projet de soins et d'éducation adapté à l'enfant



Mettre en œuvre des soins adaptés aux enfants présentant des altérations de santé



Accompagner et soutenir les familles dans le processus de parentalité



Concevoir et mettre en œuvre des activités de promotion de la santé de l'enfant et de protection de l'enfance



Organiser et coordonner les soins et les activités de développement et d'éveil pour des enfants et des adolescents



Gérer les ressources d'un service ou d'un établissement d'accueil d'enfants



Rechercher, traiter et produire des données professionnelles et scientifiques

## PRÉREQUIS

- Diplôme **Etat Infirmier** ou de **Sage-femme**
- Avoir moins de 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage. \*

\* Pas de limite d'âge pour les personnes bénéficiant d'une RQTH ou d'un statut de sportif de haut niveau ou porteur d'un projet de création d'entreprise.

## MODALITÉS

### D'ACCÈS A LA FORMATION



L'entrée en formation est subordonnée à l'admission au concours d'entrée en formation de puéricultrice(teur). Pré-Inscription en ligne obligatoire : <http://webconcours.lafocss.org/WebConcours/Accueil>  
Dépôt ou envoi du dossier complet au secrétariat : **Madame Dala DIARRA**

## PLANNING



## MÉTHODES

### PÉDAGOGIQUES

- **Méthodes participatives** : Analyse réflexive de pratiques professionnelles - Jeux de rôle - Simulation ;
- Enseignement basé sur une pédagogie active à partir des **situations de travail ramenées du terrain** ;
- Un **suivi pédagogique individualisé** avec un formateur référent ;
- Mise à disposition de ressources et **moyens favorisant son apprentissage en autonomie** (plateforme e-learning, centre de ressources documentaires en ligne) ;
- Les intervenants sont des formateurs permanents de l'IFIP, et une équipe de professionnels de santé.

## DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Durée de la formation par la voie de l'apprentissage : **Entre 12 et 14 mois en fonction du parcours antérieur.**

- 650 heures d'enseignement théorique et pratique
- 710 heures d'enseignement clinique ;
- 140 heures de travaux dirigés et d'évaluation.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation met en œuvre un processus qui doit amener l'étudiant de la fonction d'infirmier (e) ou de sage-femme à la fonction d'infirmière puéricultrice, infirmier puériculteur. Il s'agit d'un réel processus d'évolution vers la construction des 8 compétences de la puéricultrice(teur), en tenant compte :

- Du **projet de formation** de l'étudiant
- De ses **savoirs expérientiels et antérieurs**
- Des **orientations du projet pédagogique** de l'école.

## CONTENU DE LA FORMATION

<b>DOMAINE 1</b>	Sciences infirmière spécialisée en puériculture : fondements et méthodes
<b>DOMAINE 2</b>	Sciences humaines, sociales et droit
<b>DOMAINE 3</b>	Sciences biologiques et médicales
<b>DOMAINE 4</b>	Sciences cliniques et techniques de l'infirmière puéricultrice
<b>DOMAINE 5</b>	Organisation du travail et gestion des moyens en établissements accueillant des enfants
<b>DOMAINE 6</b>	Méthodes et outils
<b>DOMAINE 7</b>	Méthodes et outils
<b>DOMAINE 8</b>	Intégration des savoirs et posture professionnelle